

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
 ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
 admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DEUNING-
 QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

Lyon, le 23 août 1848.

AFFAIRES D'ITALIE.

DERNIÈRE SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Une discussion des plus animées et des plus bruyantes a eu lieu avant-hier à l'Assemblée Nationale sur la question italienne. M. Drouin de l'Huys a fait connaître la pétition de la garde nationale de Milan, qui demande de la manière la plus précise l'intervention armée de la France.

Nous ne nous arrêtons pas aux discussions de pure forme que cette pétition a soulevées, et dont l'Assemblée se préoccupe un peu trop ; il s'agit bien de la forme, quand l'Italie, encouragée par les paroles d'espérance tombées de la tribune nationale, réclame aujourd'hui des secours de la France qui seule, en effet, peut la sauver ! Il est bien question des comités et de leur action ! C'est de la liberté de tout un peuple qu'il faut décider, et ceux qui voudraient amoindrir la portée d'une telle discussion, étouffer les plaintes de l'Italie, détruire l'intérêt qu'elle inspire, n'y parviendront pas.

Nous ne nous trompons pas quand nous disions, il y a quelques jours, quand nous répétions encore hier que les derniers événements survenus en Italie avaient changé la face des affaires ; nous avions la conviction qu'une intervention armée était plus que jamais probable, plus près que jamais ; M. le président du conseil a prononcé quelques paroles qui viennent parfaitement à l'appui de l'opinion que nous avons émise. De quelque réserve qu'il ait entouré sa pensée, en raison de l'importance qu'en peut avoir l'expression, nous croyons y voir la résolution d'obéir aux intentions de l'Assemblée, dont la majorité veut l'affranchissement de l'Italie.

Le général Cavaignac a dit qu'avant les derniers événements il n'aurait pas hésité à conseiller une solution pacifique, mais que ces événements avaient considérablement changé la position, qu'il avait dû prendre des mesures de précaution. Ceci nous paraît assez clair, assez positif.

Au moment où l'on négocie avec l'Angleterre les termes et les conditions d'une médiation proposée de concert par les deux puissances, le chef du pouvoir exécutif n'a pas cru devoir donner des détails qui pouvaient éclairer l'Autriche sur les résolutions des médiateurs ; toutefois, on peut inférer de ses paroles que dans le cas où l'Angleterre voudrait se borner à une médiation pacifique, la France n'en agirait pas moins, si cela devenait impérieusement nécessaire.

Ces réserves ne servent d'ordinaire à rien ; les cabinets intéressés à savoir ce qui se passe sont parfaitement instruits de ce qui est résolu dans les conseils, de ce qui se prépare, de ce qui se fait. La diplomatie n'a souvent d'autre mission que de découvrir ce qu'on veut lui cacher, elle s'en acquitte le plus souvent assez bien, pour éclaircir tous les mystères, et il n'y aurait pas grand mal à ce que la France en sût autant que ses ennemis, ou ses adversaires, ou ses alliés.

Le général Cavaignac a dit vrai : La République ne sera fondée en France, l'éducation politique de la France ne sera faite, que quand les hommes qui la dirigent se résigneront au rôle modeste de pacificateurs, sans songer à leur illustration personnelle.

Oui, la République est un gouvernement de modestie, de dévouement ; c'est au bien du pays, à sa prospérité, à sa grandeur qu'il faut songer, et rejeter loin toute pensée d'ambition personnelle. La guerre est peu propre à fonder un tel gouvernement, l'éclat, la renommée ont toujours été l'objet des desirs des hommes d'épée ; oui, le pacificateur rend plus de services, acquiert une gloire plus solide, que le conquérant ; mais la paix serait une duperie si elle devait isoler la France, la laisser entourée d'ennemis implacables de la République, renfermer ses mouvements, son influence en elle-même. La paix n'est solide, n'est vraie, qu'à la condition d'avoir des alliances qui en assurent le maintien, et nous sommes seuls en Europe.

La Russie est hostile ; l'Allemagne, travaillée par la Prusse et par l'ambition de ses souverains, n'a pas une politique conforme à la nôtre, des intérêts identiques aux nôtres ; l'Angleterre ne sera jamais franchement amie ; elle s'unira un jour, dans un but déterminé, à la condition de trouver dans cette union passagère un moyen de conquête matérielle ou de conquête d'influence. Nous ne pouvons nous appuyer que sur trois peuples, la Suisse, l'Espagne et l'Italie. La Suisse doute de la France ; l'Espagne est encore dirigée par la politique de Louis-Philippe ; l'Italie est occupée par l'Autriche. Nous désirons la paix ; mais la paix dans les conditions actuelles, c'est la mort politique, c'est l'étouffement de la France, et il faut sortir de cet état, il le faut impérieusement, ou par la médiation, ou par l'intervention armée. Ce n'est pas de l'Italie seulement qu'il s'agit, c'est de nous-mêmes.

Nous avons essayé de faire comprendre aux hommes qui marchent sous la bannière de M. Cabet dans quelle série de peines, de fatigues, de désappointements leur chef allait les jeter par sa folle entreprise d'un établissement en Icarie. Nous ignorons si nos réflexions auront réussi à éclairer quelques uns des malheureux qu'on égare, mais ce que nous savons très bien, c'est que nos prévisions se sont réalisées ; les émigrants se divisent, s'irritent au milieu des dangers et des fatigues ; ils

ne trouvent pas même de routes pour se rendre au but de leur voyage ; ils endurent les horreurs de la faim dans ces vastes solitudes où rien n'a été préparé pour les étapes d'une longue marche, ils couchent dans la boue, roulent dans les ravins, soupent à treize avec un oiseau d'une demi-livre. Nous engageons ceux qui ne sont pas encore désabusés à lire le rapport des voyageurs dans le dernier numéro du *Populaire*. On dirait un roman de Cooper, ils feront bien de méditer aussi les quelques lignes qui suivent, extraites du *New-York-Herald*, puis de se rappeler ensuite qu'il y a une terre française à 48 heures de Marseille et qui s'appelle l'Algérie.

Voici l'article du *New-York-Herald* :

Il est fort curieux de suivre pas à pas les utopies de M. Cabet, ce rêveur parisien qui bat, en agitateur impuni, le pavé de Paris, tandis qu'il envoie de confiants et honnêtes ouvriers en pâture aux Comanches du San-Saba. On se rappelle qu'il y a quelques mois, soixante-dix de ces malheureux ont débarqué ici et fait immédiatement route pour leur colonie, perdue au fond du Texas ; trois d'entre eux ont déjà été assassinés dans le voyage. Nous tenons cette triste nouvelle d'une source authentique.

Un nouveau détachement de Français vient d'arriver à New-York. Ces malheureux vont rejoindre leurs frères dans l'Eldorado que leur a promis M. Cabet, c'est-à-dire qu'ils courent à une mort à peu près certaine, au milieu des déserts fréquentés seulement par d'horribles sauvages et de dangereux animaux. Qu'on se le dise en France, et que les journaux de Paris éclairent la population à ce sujet ! C'est un cas d'humanité.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE.)

De l'Assemblée Nationale, Paris 21 août.

La politique italienne a été mise en discussion, aujourd'hui, à propos d'un rapport du comité des affaires étrangères sur la pétition des Lombards réclamant l'intervention française. Le général Cavaignac, appelé à la tribune par cette importante question, a déclaré à l'Assemblée que l'affranchissement de l'Italie était le but des opérations diplomatiques du gouvernement ; qu'il espérait et désirait le maintien de la paix, d'une paix digne de la France. Il a annoncé que l'Angleterre s'était unie à la France pour offrir leur commune médiation, et que, dans l'état des négociations, il ne croyait pas prudent d'entrer dans de plus complètes explications.

La parole simple et loyale du président du conseil a paru à l'Assemblée l'expression d'un cœur vraiment patriote et dévoué à la défense de l'honneur national, et, sous l'impression de cette parole, elle a passé à l'ordre du jour. Malgré les observations faites par quelques orateurs, tout le monde, et les républicains de la veille autant que les autres, a confiance dans les intentions du général Cavaignac ; mais, cependant, ce n'est pas sans inquiétude qu'ils voient se renouer cette entente cordiale combattue avec tant de force sous le régime déchu par ceux-là mêmes qui s'en font aujourd'hui les défenseurs.

On craint que la loyauté républicaine ne soit encore une fois le jouet de la duplicité anglaise. On voit avec défiance le gouvernement se laisser aller aux errements de la monarchie. La paix, nous la voulons, mais ce qui nous importe avant tout, c'est de conserver à la France la sympathie des partisans de la liberté, c'est de maintenir dans de justes limites la puissance de l'Autriche, c'est d'affranchir l'Italie, c'est enfin de ne pas laisser se former autour de la révolution un cercle qui se reforme de jour en jour, et qui ne vise à rien moins qu'à l'étouffer. Il nous semble que le mystère n'est pas heureux dans cette circonstance. La République française doit se prononcer avec netteté, avec franchise, elle a tout à gagner à parler et à marcher au grand jour. Nous sommes dans une triste époque ; il y a des scandales dans l'air, et chaque jour nous en voyons un nouveau fondre sur notre Assemblée.

Aujourd'hui, comme l'a dit M. Ledru-Rollin, la droite a voulu nous donner un avant-goût des débats sur le fameux rapport de la commission d'enquête. C'est M. Creton qui, en adressant des interpellations à M. le ministre des finances pour demander compte des fonds secrets dépensés par le gouvernement provisoire, a cru devoir se livrer à des insinuations injurieuses pour certains de ses membres. Il a été jusqu'à faire le procès à la Révolution elle-même. Ce malencontreux discours a donné lieu à une réponse de Ledru-Rollin pleine de dignité, d'énergie et de sentiment révolutionnaire. Il parle encore ; mais il est temps de mettre ce billet à la poste. C. B.

Nouvelles d'Italie.

On lit dans le journal *l'Événement* :

« Il paraît certain que l'empereur de Russie a déclaré au cabinet que l'intervention française en Italie serait immédiatement suivie du rappel de son ministre. On ajoute que M. Kieselhof aurait demandé ses passeports hier au soir. »

— Une dépêche arrivée hier, et dont le général Cavaignac a donné connaissance à quelques représentants, annonce officiellement que le ministre de Charles-Albert compte sur l'intervention armée de la France en Piémont. Une seconde dépêche, émanée secrètement du roi de Sardaigne, demanderait au contraire au général Cavaignac de ne pas intervenir, dans la crainte de faire avorter les négociations entamées avec l'Autriche.

Nous n'accueillons cette nouvelle qu'avec une extrême réserve.

— On lit dans un autre journal :

« On assure que la nouvelle officielle est arrivée à Paris que les Autrichiens refusaient d'évacuer les États-Romains. »

— L'amiral Tréhouart a, dit-on, reçu l'ordre de mouiller dans les eaux de Venise avec la division qu'il commande.

— On lit dans le *Toulonnais* :

« On annonce que des soulèvements ont lieu sur tous les points de l'Italie. Les événements semblent prendre dans ce pays une tournure grave. »
 « Le bâtiment à vapeur le *Météore*, arrivé ces jours derniers de Gènes, avec une trentaine de passagers militaires, a laissé cette ville dans la plus grande agitation. Le commandant de l'escadre française de la Méditerranée avait expédié à Gènes la corvette à vapeur le *Solon*, qui paraissait devoir y rester en station jusqu'à nouvel ordre. »

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TURIN, 20 août. — Les affaires politiques sont toujours embrouillées. Les journaux se déchangent contre les généraux qui ont conduit l'armée et on ne craint pas de les accuser de trahison et d'incapacité.

Radetzky est en ce moment à Plaisance.

Brescia a capitulé.

On dit que Peschiera est sur le point d'en faire autant.

A Gènes, les esprits sont très animés et on chuchote le mot république.

On veut faire abdiquer le roi en faveur de son fils.

On s'occupe de faire rejoindre les contingents et la nouvelle levée.

Il paraît que tout n'est pas fini et qu'on compte sur la France pour commencer la guerre.

A Venise, on n'a pas voulu reconnaître l'armistice, et la flotte sarde est restée avec la flotte vénitienne.

Le marquis Cossi, commissaire du roi, est en route pour revenir.

Nous pouvons donner d'une manière certaine que rien n'est encore décidé à propos des élections du conseil-général du département du Rhône ; néanmoins nous sommes fondés à croire qu'elles seront très probablement ajournées.

Paris, le 21 août 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le comité des affaires étrangères s'est réuni hier matin. Il s'agissait de statuer sur le rapport de M. Drouin de l'Huys, à qui le pouvoir exécutif a refusé communication des pièces concernant la médiation entre l'Autriche et le Piémont. Après un débat auquel ont pris part MM. d'Aragon, de Larochejacquelein, Jules Favre, Baune, Xavier Durrieu, de Champvans, Buvignier, etc., l'ajournement a été prononcé. M. Jules Favre a reproduit sa proposition tendant à obtenir communication des pièces. Cette proposition a été discutée lundi.

Plusieurs pétitions sont parvenues au comité des affaires étrangères. Une des pétitions est adressée à l'Assemblée Nationale par les chrétiens de Jérusalem, une autre par les Français résidents à Barcelonne. M. de Voisins est chargé de rapporter la première, et M. Xavier Durrieu la seconde.

— Deux bataillons de garde mobile ont pris position, cet après-midi, sur le boulevard à la hauteur des portes Saint-Denis et Saint-Martin.

Quelques détachements d'infanterie et de cavalerie ont parcouru les principaux quartiers de Paris, sans avoir eu la moindre apparence de désordre à réprimer.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 21 août.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

ORDRE DU JOUR.

Suite de la discussion du projet de décret relatif aux concordats amiables. Discussion du projet de décret portant demande d'un crédit pour la garde mobile à cheval. (Urgence déclarée.)

Discussion d'une proposition du citoyen Louis Blanc, tendant à interdire aux journaux la publication à l'avance des actes d'accusation. (Demande ayant pour objet de déclarer l'urgence.)

Interpellations du citoyen Creton.

Discussion du projet de décret relatif aux prêts sur dépôts des marchandises.

Discussion du projet de décret tendant à abroger le décret du 2 mars 1848, relatif à la fixation des heures de travail.

Discussion sur la demande en autorisation de poursuites concernant le citoyen Lamennais.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

Le citoyen Bardy demande un congé de dix jours qui lui est accordé.

La parole est au citoyen Creton pour des interpellations à adresser au citoyen ministre des finances.

Le citoyen Creton est absent.

LE CITOYEN DROUIN DE L'UYS a la parole pour une motion d'ordre.

Citoyens représentants, dit-il, trente délégués de la garde nationale de Milan ont adressé à l'Assemblée, en date du 19 juillet dernier, une pétition par laquelle ils font appel direct à l'intervention armée de la France. Le comité des affaires étrangères a été saisi de la pétition. Le rapport est prêt ; je viens demander à la chambre quand il lui plaira de mettre cette question à l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT : Un représentant a l'intention d'adresser aujourd'hui au ministre des affaires étrangères des interpellations sur l'Italie ; je demande à la chambre si elle ne veut pas saisir cette occasion de discuter en même temps le rapport de la pétition italienne.

LE CIT. J. FAVRE : J'ai l'honneur de rappeler à la chambre qu'il est d'usage que les interpellations soient annoncées au moins vingt-quatre heures à l'avance, afin que les parties intéressées soient prévenues et préparées.

LE CIT. BUCHEZ : La question d'Italie n'est pas une question simple ; je crois donc qu'il serait convenable, avant que le rapport soit discuté, qu'on pût avoir une connaissance suffisante des événements qui viennent de se passer. La question de l'Italie ne peut pas être résolue dans le présent, elle ne peut l'être que pour l'avenir. Consultez l'histoire (Oh ! oh !), les événements qui se sont passés chez nous s'étaient déjà passés ailleurs dans un autre temps.

L'Italie en est maintenant où nous en étions en 89, elle doit parcourir un cercle analogue à celui que nous avons parcouru (A la question !), je ne sais pas ce que c'est qu'une politique qui n'a pas de but. Le gouvernement lui-même doit désirer que l'occasion lui soit fournie de s'expliquer. Je demande que les interpellations aient lieu immédiatement.

LE CIT. CAVAIGNAC : Citoyens représentants, le gouvernement est tout prêt à répondre aux interpellations qu'on désire lui adresser ; en conséquence, si l'Assemblée juge à propos d'ouvrir une discussion à ce sujet, je suis à ses ordres. Seulement en ce qui concerne les développements que M. Buchez désire donner à la question, et comme je suppose l'orateur infiniment plus préparé que moi, je ne promets pas d'embrasser l'ensemble de la politique européenne, je me bornerai à répondre aux faits sur lesquels je suis interpellé.

LE CIT. LAROCHEJACQUELEIN : Citoyens, je viens appuyer les observations du citoyen Jules Favre ; je crois qu'il n'y aurait pas de loyauté à faire cette interpellation en l'absence de certaines personnes que je ne vois pas sur leurs bancs et qui sont intéressées au débat.

LE RAPORTEUR : Il y a en effet deux questions qui se présentent. L'une est circonscrite ; elle se borne à la pétition qui vous est adressée. L'autre embrasse une thèse immense. Je demande s'il ne vaudrait pas mieux la réserver pour la discuter complètement.

Le citoyen président met aux voix la lecture immédiate du rapport. Cette lecture est ordonnée par une grande majorité.

LE CIT. BROUIN DE L'HUIS donne lecture du rapport de la commission. La pétition rappelle que la France a promis à l'Italie de venir à son secours si sa cause venait à périr. Elle rappelle à ce sujet les paroles prononcées par le cit. Lamartine et le cit. Bastide à la tribune de l'Assemblée Nationale.

LE CIT. PRÉSIDENT DU CONSEIL : Il n'y a qu'un instant, j'ai dit à l'Assemblée que j'étais prêt à répondre aux interpellations qui me seraient adressées ; après avoir entendu ce rapport, je viens de nouveau dire à l'Assemblée que je suis prêt, et je la prie de me prêter un instant son attention.

La question est délicate à traiter en ce moment, surtout pour moi, qui n'ai pas une grande habitude des expressions diplomatiques.

Lorsque l'Assemblée m'a appelé à prendre en main la direction de sa politique, mon premier soin a été de prendre une connaissance consciencieuse de tous les actes de la politique extérieure ; je l'ai étudiée avec beaucoup de soin.

Dans la dernière expression des vœux de l'Assemblée, elle a prononcé le mot de l'affranchissement de l'Italie. Si elle ne s'était pas prononcée dans ce sens, je ne serais pas appelé aujourd'hui à donner les explications que je dois fournir. (Très bien !)

Nous voulons une paix, mais une paix digne, honorable. (Oui ! oui !)

Si j'avais été appelé à émettre une opinion sur la question italienne avant les derniers événements, je n'aurais point hésité à conseiller au pays une solution pacifique. Mais les derniers événements ont considérablement changé la position. L'Italie a déclaré, jusqu'à ces derniers jours, qu'elle ne voulait avoir recours qu'à elle-même. Mais, en présence des derniers événements, nous aurions gravement manqué à nos devoirs si nous n'avions pas pris nos précautions.

La nation anglaise, à qui nous nous sommes adressé pour agir de concert avec nous, ne pouvait pas rester sourde à notre appel. Elle nous a promis son concours pour une médiation. Ce serait nous exposer à manquer l'effet que nous attendons de cette médiation que de nous obliger à entrer dès aujourd'hui dans le dévouement de mesures que nous prendrions de concert avec elle. Je regrette de n'avoir pas une autre réponse à vous donner.

Il faut souvent plus de courage pour conseiller la paix que pour conseiller la guerre. Quant à moi, je la déclare solennellement, la République ne sera fondée en France, l'éducation politique de la France ne sera faite que quand les hommes qui la dirigent se résigneront au rôle modeste de pacificateurs plutôt que de songer à leur illustration personnelle. (Très bien ! Bravo !)

LE PRÉSIDENT : Je prie la chambre de s'abstenir d'applaudissements.

Si j'avais un jour à conseiller au pays d'entrer dans la voie de la guerre, je saurais bien vite les habitudes que j'ai apprises dans les camps ; mais jusqu'à ce que je mettrai ma gloire à délier par les moyens pacifiques toutes les difficultés que la politique européenne pourra susciter à la France. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. DE PUYSEGUR est à la tribune. La chambre paraît peu disposée à l'écouter. L'orateur signale le danger de la voie funeste où le pays semble engagé en matière diplomatique. Le citoyen de Puysegur, en finissant, demande communication des pièces intervenues depuis le manifeste du citoyen Lamartine jusqu'à la chute de la commission exécutive.

LE PRÉSIDENT : Le ministre des affaires étrangères a demandé le renvoi de la pétition au président du conseil et au ministre des affaires étrangères. (Bruit divers.)

LE CIT. JULES FAVRE demande la parole. (Ecoutez ! écoutez !)

LE CIT. JULES FAVRE : Citoyens représentants, j'éprouve un épouvantable que l'Assemblée comprendra à merveille. J'ai à répondre à des paroles inspirées par un sentiment noble et auxquelles l'Assemblée a donné son assentiment.

Je vous demanderai seulement si les explications qui viennent de vous être données sont suffisantes pour la gravité de la question. Nous avions pris l'engagement d'affranchir l'Italie, et, quelles que soient nos souffrances intérieures, il ne faut pas se le dissimuler, un pouvoir qui laisserait planer le moindre doute sur son intention de conserver intact l'honneur de la France serait un pouvoir qui porterait un germe de mort.

Des explications avaient déjà été données par le président dans le comité des affaires étrangères. Quelques membres de ce comité ont trouvé que les explications n'étaient pas suffisantes, et ils ont adressé au président du conseil cette simple question : Y aurait-il inconvénient à communiquer à l'Assemblée toutes les pièces qui se sont produites depuis le manifeste si remarquable que le précédent ministre des affaires étrangères a adressé à l'Europe, jusqu'au commencement de la négociation commencée de concert avec l'Angleterre ?

Le comité des affaires étrangères, que vous avez investi du droit de surveiller la politique extérieure... (Bruit divers ; réclamations.)

Une voix : C'est inconvénient.

LE CIT. J. FAVRE : L'Assemblée peut être convaincue que, comme elle, j'ai horreur de l'équivoque ; j'aime les situations nettes et précises.

Le président du conseil m'a interrompu et a dit qu'il ne reconnaît point au comité des affaires étrangères le droit d'intervenir comme comité dans les discussions de la tribune.

Voix nombreuses : Il a bien fait.

LE CIT. J. FAVRE : En ce cas, je demande quel droit il nous laissera ? (Bruit divers.)

LE PRÉSIDENT : Je dois faire observer qu'aux termes du règlement, les comités sont uniquement chargés d'examiner les propositions et les pétitions.

Voix nombreuses : C'est cela, vous avez raison.

LE CIT. J. FAVRE : J'ai peur, citoyens, que nous ne soyons ici les uns et les autres, sans le savoir, dupes d'une confusion de mots. Il est bien entendu que nous devons examiner les propositions soumises aux comités, mais évidemment à la condition que les pièces nécessaires seront communiquées. Le président du conseil ne nous a pas paru toujours de l'avis qu'il exprimait tout-à-l'heure.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Je demande la parole !

LE CIT. J. FAVRE : Il n'a pas daigné de se rendre dans le comité, et de s'inquiéter de ce que ce comité pensait de sa politique. (Interruption.)

Quant à moi, je maintiens que le comité des affaires étrangères a le droit d'examen, dans les limites que lui tracent le pouvoir du chef exécutif et celui de l'Assemblée.

Je viens à la question. Quand la discussion a commencé je croyais que l'Assemblée voulait entendre des interpellations, et que le gouvernement voulait y répondre. Quant à moi, je ne regarde pas comme satisfaisantes les réponses qui vous ont été faites, et quelles que soient mes sympathies pour le chef honorable du pouvoir exécutif, je place plus haut mes devoirs de représentant du peuple. (Très bien !)

J'ai entendu le citoyen président du conseil vous dire que, sous la monarchie, la chambre avait plus de pouvoir pour demander des interpellations, et qu'il y avait moins d'inconvénients d'y répondre.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Je n'ai pas dit cela.

LE CIT. J. FAVRE : Si le cit. président ne l'a pas dit, j'ai cru l'entendre, et beaucoup de membres l'ont entendu aussi. Ce qu'il y a de certain, c'est que chaque fois que des interpellations ont été faites au ministère, il s'est retranché sur ce que la forme républicaine ne permettait pas de suspecter les intentions des membres du pouvoir exécutif.

L'orateur rappelle les promesses faites à l'Italie du haut de la tribune. Est-ce que les craintes que vous manifestiez alors ne se sont pas réalisées ?

Est-ce que les Autrichiens ne sont pas à Milan ? Si nous étions pleinement éclairés sur les faits qui doivent servir à la discussion, nous saurions au moins à quoi nous en tenir sur les intentions du gouvernement. Les intentions sont bonnes, j'en suis persuadé ; mais il ne suffit pas qu'elles le soient, il faut qu'elles soient éclairées. Si ses intentions étaient éclairées, nous n'en serions pas réduits à nous placer derrière l'Angleterre. (Violente interruption.)

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Je n'ai pas dit cela, et personne ne peut le dire.

LE CIT. J. FAVRE : Pardon, citoyens, si j'ai dit cela, c'est parce que mes paroles m'échappent, c'est parce que le citoyen président du conseil était préparé à parler et que je ne l'étais pas.

Si j'ai péché par l'expression, je veux que ma faute nuise seulement à moi-même ; je suis le premier à proclamer que la politique française s'unissant à la politique anglaise a été un fait heureux pour le pays. Mais quand j'ai dit ce mot que je ne veux pas répéter, que j'ai eu tort de livrer au hasard de l'improvisation, j'ai peut-être été malgré moi l'écho d'une pensée et d'une expression populaire.

Voix nombreuses : Éclairer le peuple, au lieu de répéter ici ses terreurs. L'orateur se défend d'avoir été inspiré par un mesquin esprit de tracasserie ; il persiste à dire que la publicité des pièces antérieures à la dernière négociation serait profitable aux intérêts du pays et honorable pour l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL monte à la tribune.

LE CIT. THIERS : Ne répondez pas.

Plusieurs voix : Ne répondez pas.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Il y a un instant, j'avais l'honneur de dire à l'Assemblée, à propos de la communication qu'on nous demandait, qu'il ne s'agit pas ici d'un gouvernement constitué, mais d'une Assemblée qui parle en souverain ; si elle ordonne, nous obéirons ; mais ce n'est pas nous qui refuserons l'enquête, c'est l'Assemblée elle-même.

Quant aux comités, je déclare qu'il ne se peut pas que le comité des affaires étrangères exerce sur le gouvernement qui, en définitive, émane de vous aussi bien que lui-même (Très bien !), exerce une pression sur le gouvernement, et l'oblige à rien de ce que l'Assemblée ne lui aurait pas ordonné.

Les communications qu'on nous demande, nous ne les refusons pas à l'Assemblée, mais nous les refusons très positivement à la minorité du comité des affaires étrangères.

A l'occasion d'une parole que j'ai prononcée, on m'a fait dire que nous étions à la suite de l'Angleterre. Messieurs, je n'ai pas dit cela.

Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que le sentiment populaire est que nous sommes à la suite du gouvernement ; mais si ce sentiment existait, le devoir du gouvernement serait bien plus de l'éclairer que d'y céder, s'il s'agissait. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. LAROCHEJACQUELIN (Aux voix ! — La clôture ! le renvoi demandé !) : Je ne crois pas que le comité des affaires étrangères doive venir ici, par modestie, convenir qu'il doit être annulé ; mais je ne crois pas non plus qu'il doive se donner une importance qu'il n'a pas. Nous n'avons pas été nommés par l'Assemblée, et nous n'avons rien à lui imposer. Nous restons dans nos attributions, rien de plus, rien de moins.

Nous avons demandé au gouvernement des communications qui nous ont été refusées.

Plusieurs voix : Oui, comme minorité.

LE CIT. LAROCHEJACQUELIN : Non, comme majorité.

LE CIT. BAROCHÉ : Vous vous trompez.

Il y a un malheur, c'est que les majorités ont leur jour et que les personnes qui m'interrogent n'assistent pas à la séance d'aujourd'hui. Or, hier c'était le jour de la minorité, aujourd'hui c'est celui de la majorité. (Interruption. — A la question !)

Il y a des personnes qui ne veulent pas qu'on donne de l'importance à la question de l'Italie. Que ces personnes sachent que cette question s'élève en ce moment à la hauteur de la France. (Interruption.) Est-ce que je ne suis pas à la question ? Est-ce que j'ai l'habitude de venir envenimer le débat ? (Bruit.)

LE PRÉSIDENT : L'orateur a le droit de s'expliquer sur le fond de la question.

LE CIT. LAROCHEJACQUELIN : Si l'Assemblée ne veut rien savoir (Bruit), la pétition qui nous est présentée n'a peut-être pas pareille importance. Elle peut ne pas être une cause de parler de l'Italie ; mais la question de l'Italie elle-même justifiera ce que nous dirons.

Au-delà de beaucoup de personnes croient que l'intervention a été demandée par l'Italie, et on nous a dit qu'elle n'avait pas été demandée ; on nous a dit que le Piémont ne nous avait pas encore reconnus, et qu'à ce moment même il refuse notre intervention.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : Qui vous a dit cela ?

LE CIT. LAROCHEJACQUELIN : Ce n'est pas vous. (On rit, l'orateur rit lui-même.) Il a été prouvé pour nous que le sentiment public était égaré sur la marche des négociations et sur l'état de l'Italie.

Oui, nous avons cru que nous étions plus désirés en Italie que nous ne l'étions.

Une voix : Eh bien ! alors que voulez vous ?

LE CIT. LAROCHEJACQUELIN : Je me méfie des négociations entamées avec l'Angleterre, je m'inquiète de voir la France et l'Angleterre s'inquiéter de la liberté de l'Italie, quand l'Irlande gémit sous un joug étranger. En agissant ainsi envers la Lombardie, vous vous liez les bras envers l'Irlande, et bientôt peut-être vous aurez à faire de ce côté ; et alors je désire que vous puissiez vous en tirer aussi bien que vous espérez vous en tirer avec l'Irlande.

LE CIT. SARRANS est à la tribune. (Bruit prolongé. — La clôture ! la clôture !)

L'honorable orateur demande la parole contre la clôture. Il désire donner au nom de la majorité quelques explications et demande que la clôture ne soit point prononcée.

Le citoyen Jules Favre, dit-il, a paru réclamer au nom de la minorité du comité des affaires étrangères le privilège des sympathies profondes... (Bruit prolongé.) La minorité croyait... (Bruit.) La majorité pensait... (Nouveau tumulte) qu'il n'y avait pas lieu à porter la question de la communication des documents devant la chambre.

La clôture est prononcée.

Le renvoi au président du conseil et au comité des affaires étrangères est adopté.

LE CIT. CRETON a la parole pour une interpellation au ministre des finances : Il est entre l'opinion du ministre et la mienne un dissentiment très grand au sujet de la comptabilité intérieure.

Je rends hommage aux bonnes intentions du sous-comité des finances. Une proposition lui était présentée ; si elle y trouvait des difficultés, il y avait un moyen bien simple, c'était de faire un rapport sur une proposition.

Si cette proposition avait été jugée bonne, l'Assemblée serait intervenue et elle aurait eu le pouvoir de décider que les comités seraient présentés avec pièces explicatives. Si l'on n'entend pas prendre cette proposition au sérieux, j'aime mieux qu'on ne s'en occupe pas. Mais j'insiste pour que les explications soient nettes et précises.

J'avais conçu cette opinion que les décisions de l'Etat n'avaient pas toujours été utilisées ni même loyalement employées. (Interruption.) Cette pensée, citoyens, était la mienne, et elle m'a fait déposer ma proposition. Je n'ai jamais entendu incriminer les précédents du ministre des finances actuel, je reconnais qu'à des époques exceptionnelles les caisses des finances peuvent s'ouvrir quelquefois sans la participation du ministre.

Mais alors il faut que le gouvernement remonte à la source des faits pour connaître le véritable consommateur. Je sais qu'il faut de l'argent pour faire la guerre, et même pour la guerre civile...

Voix : Pour l'empêcher !

LE CIT. CRETON : Vous avez ordonné une enquête ; mais il y a des témoins plus irrécusables que ceux des enquêtes, et ce sont les pièces justificatives.

Est-ce que l'Assemblée Nationale ne tiendrait pas à savoir comment ont été dépensés les fonds votés par les préfets et les sous-préfets ? Vous voyez que je précise.

Est-ce que l'Assemblée ne tiendrait pas à savoir avec quels fonds ont été payés les oiseaux de proie qui se sont abattus sur les départements ? (Exclamations, longue interruption. — A l'ordre !)

LE PRÉSIDENT : L'orateur est invité à expliquer sa pensée.

Les cris recommencent. Le cit. Clément Thomas se dresse et gesticule violemment. Il descend de son banc, et vient interpellé l'orateur au pied de la tribune. (A l'ordre !)

L'Assemblée est en proie à une agitation extraordinaire.

LE PRÉSIDENT : L'Assemblée Nationale renferme un grand nombre de citoyens qui ont figuré dans les départements en qualité de commissaires. (Cris, interruption.) J'invite l'orateur à expliquer les paroles dont il s'est servi.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : Je déclare comme commissaire... (A l'ordre ! à l'ordre !)

LE CIT. CRETON : Evidemment, je n'ai pas voulu me servir d'une expression offensante vis-à-vis d'agents officiels du gouvernement, mais bien aux délégués des clubs... (Ah ! ah ! — Nouvelle interruption.)

Je ne fais allusion qu'à des faits irréguliers, à des allocations non justifiées officiellement. Je demande avec quels fonds on a soldé des bandes d'hommes armés qui se sont dirigés vers nos frontières.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN a la parole pour un fait personnel. Il reproche de vouloir jeter de l'irritation dans une question bien simple. Tous les paiements ont été faits sur l'autorisation du ministère tout entier.

Les fonds secrets employés pour rétablir l'ordre n'ont pas dépassé ceux de 1852 et 1854.

L'orateur avoue que des fonds du gouvernement ont soldé les expéditions vers les frontières.

LE CIT. CRETON réplique au milieu du tumulte.

LE CIT. GOUDCHAUX dit avoir remis les pièces de comptabilité au comité des finances qui s'est déclaré satisfait.

La séance continue.

Pièces officielles.

Par arrêté du 21 août 1848,

Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif,

Considérant que les journaux *le Représentant du Peuple*, *le Père Duchêne*, *le Lampion*, *la Vraie République*, par les doctrines qu'ils professent contre l'Etat, la famille et la propriété, par les excitations violentes qu'ils fermentent contre la société, les pouvoirs publics émanés de la souveraineté du peuple, contre l'armée, les gardes nationaux et même contre les personnes privées, sont de nature, s'ils étaient tolérés davantage, à faire renaitre au sein de la cité l'agitation, le désordre et la guerre ;

Considérant que ces publications répandues à profusion et souvent gratuitement dans les rues, sur les places, dans les ateliers et dans l'armée, sont des instruments de guerre civile et non des instruments de liberté ;

A suspendu à dater de ce jour, les journaux sus-énoncés : *le Représentant du peuple*, *le Père Duchêne*, *le Lampion* et *la Vraie République*.

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

15 MAI. — 25 JUIN.

Déposition de M. GARNIER-PAGÈS, membre du gouvernement provisoire, 5 juillet.

Je pense que l'enquête ne doit porter que sur les événements de mai et de juin. Néanmoins, si la Commission croyait avoir besoin de mes explications sur des faits antérieurs, je ne les donnerais que sous toutes réserves.

Au moment où éclatait la révolution du 24 Février, il y a eu deux mouvements : l'un, fait par l'opposition parlementaire, l'autre, fait par le peuple. Il fallait sauver le pays. Le gouvernement provisoire s'est trouvé entouré par le peuple qui venait de se battre et qui demandait satisfaction pour ses intérêts matériels. Il la demandait en armes, et traduisait tout par ces mots : La révolution s'est faite par le peuple, il faut qu'elle soit faite pour le peuple et dirigée dans son intérêt exclusif. Dès ce moment, le gouvernement provisoire dut lutter contre cette tendance, et lutter sans forces, sans armes, avec sa seule influence morale.

Outre cette immense difficulté, se trouvaient dans le sein du gouvernement provisoire des éléments divers : l'élément socialiste, représenté par Louis Blanc et Albert, et l'élément républicain plus avancé que nous, représenté par Ledru-Rollin et Flocon. En sorte que depuis le 21 février jusqu'au 24 juin, nous avons été en lutte perpétuelle. Cette lutte s'est envenimée par les éléments mauvais, pervers, qui se sont jetés à la traverse. Les ouvriers de Paris étaient sans travail par la cessation du commerce.

Il fut question de créer un ministère du progrès. On nomma une commission au Luxembourg. Les travaux de cette commission ont produit deux effets contraires : l'un d'éclairer un grand nombre d'ouvriers sur l'insuffisance des doctrines socialistes, l'autre de maintenir la masse dans la mauvaise voie du socialisme. Il faut noter, en outre, que les ouvriers avaient une organisation antérieure à la révolution de 1848.

La tête de cette organisation n'avait d'autre but que de renverser le gouvernement provisoire. La masse avait un sentiment contraire. En dé tournant cette tête, on est parvenu à faire crier à la masse : *Vive le gouvernement provisoire !*

Mais le péril pouvait renaitre chaque jour. Le gouvernement ne songeait qu'à organiser la garde nationale et la garde mobile. Les meneurs s'opposaient et voulaient à tout prix le renvoi des élections. Les conspirations arrivèrent, et nous fûmes réduits à délibérer armés.

Le 16 avril était une tentative nouvelle de renversement, avortée par l'attitude imposante de la garde nationale.

A la préfecture de police, il y avait des hommes armés dont nous n'étions pas sûrs. C'était donc une nécessité pour nous de temporiser sans cesse, afin d'arriver sans effusion de sang jusqu'au grand jour de l'ouverture de l'Assemblée Nationale. J'affirme que l'ajournement des élections ne fut causé que par une impossibilité absolue.

Avant la réunion de l'Assemblée Nationale, il y avait dans le gouvernement des discussions assez vives, mais on voulait arriver devant elle sans démission, sans arrestation, sans effusion de sang, je le répète. Cette ambition du gouvernement provisoire a eu de bons résultats.

Dès que la commission exécutive a été formée, je déclare qu'il ne s'est jamais élevé de discussion sérieuse entre nous. L'accord a toujours été parfait, et chacun faisait ses efforts pour faire triompher l'ordre sur le désordre. Je citerai pour exemple la loi sur les attroupements qui a été acceptée à l'unanimité, et je pourrais en citer d'autres.

Il m'est difficile de mettre beaucoup d'ordre dans mon récit qui embrasse une multitude de faits ; mais je reviendrai cependant sur notre situation lors de la réunion de l'Assemblée au 14 mai.

L'état-major de la garde nationale n'était pas sûr. M. Saisset, par exemple, nous donnait de sérieuses inquiétudes. Cependant nous donnait toute sécurité, c'était le seul. La police n'était pas sûre. Causidère lui-même n'était pas sûr de ses montagnards. Il y avait très peu de troupes dans Paris.

Le 15 mai arriva dans une pareille situation.

La manifestation fut résolue. La commission connaissait tout le projet. Je maintiens qu'elle avait pris toutes les précautions que pouvait commander la prudence humaine. Arago et moi nous restâmes au Luxembourg, nos trois collègues furent à l'Assemblée Nationale.

Quand on vint nous apprendre l'envahissement, nous fûmes indignés et confondus. Je rédigeai de suite un projet d'adresse pour annoncer au pays que l'Assemblée nationale n'était pas dissoute, et qu'elle se réunissait au Luxembourg. Nous résolûmes de faire marcher des troupes et de la garde nationale pour cerner l'Assemblée, sans être obligés d'en venir à une attaque contre les envahisseurs, ce qui aurait pu vous faire égarer. En un mot, nous voulions cerner et étouffer l'insurrection. Cette mesure eut un plein succès, et réussit également à l'Hôtel-de-Ville.

Nous voulions procéder de la même manière pour la préfecture de police. Causidère nous embarrassait beaucoup. On balançait pour savoir si on l'arrêterait, ou le remplaçait.

Ainsi vont les choses en temps de révolution. Le gouvernement ne pouvait faire de la force, et se trouvait placé dans l'alternative suivante : ou d'employer des hommes nouveaux, énergiques et peu dociles, etc., ou d'employer des hommes anciens sans vigueur.

La candidature de M. Emile Thomas nous suscita un embarras de plus. Il nous apparaissait clairement qu'il pouvait diriger contre l'Assemblée et contre nous l'espèce d'armée à la tête de laquelle il se trouvait placé. Nous le fimes partir et nous résolûmes de changer les brigadiers pour sauver le pays. Tout cela se fit huit ou dix jours avant le 25 juin. Nous étions bien convaincus qu'il y avait au moins 20,000 hommes casernés dans Paris. Nos ordres à ce sujet étaient des plus formels, et il avait même été convenu que l'on appellerait 20,000 hommes de l'armée des Alpes dans les environs de Paris.

Le mouvement du 25 juin a commencé en quelque sorte chez Marie. Les délégués lui avaient envoyé cinq d'entre eux auxquels il parla avec indignation et énergie. Ceux-ci furent animés le peuple sur la place du Panthéon. Nous donnâmes l'ordre de les arrêter, ainsi que cinquante-six délégués des ateliers nationaux. Nous donnâmes l'ordre au général Cavaignac d'envoyer des troupes au Panthéon. Aucun de ces ordres n'a été exécuté.

Quant au plan à adopter en présence de l'insurrection, deux systèmes furent débattus : l'un consistait à masser les troupes autour de l'Assemblée Nationale, pour les porter en forces imposantes contre les points insurgés ; l'autre consistait à disséminer la troupe dans Paris et à ne pas souffrir sur un seul point l'établissement des barricades. Ce dernier système était le nôtre, et nous le soutînmes avec chaleur ; mais nous dûmes céder devant les objections du général Cavaignac, du moment qu'il s'agissait d'une question purement militaire.

Le reste est parfaitement connu. Je n'ai donc qu'un mot à ajouter, c'est que les demandes de troupes faites aux préfets dans les départements voisins de Paris, ainsi qu'à Cherbourg et à Brest, ont été adressées spontanément par mon collègue Ledru-Rollin.

Déposition de M. DE LAMARTINE, membre du gouvernement provisoire, 5 juillet.

Les faits s'enchaînent dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral. Le 25 février, un fait se produisit, et à côté de ce fait un excès. La proclamation de la République parut à certains hommes devoir emporter plus qu'un trône, c'est-à-dire la société tout entière. Comme signe de cette idée, on imagina le drapeau rouge. Cela fut repoussé, mais non éteint, non complètement absorbé dans la masse du peuple.

Le 17 mars, la garde nationale qui n'exista plus qu'à l'état latent se manifesta. Le lendemain ou le surlendemain, contre-manifestation plus vive pour une République parisienne au lieu d'une République nationale, 200,000 hommes voulurent faire la loi au gouvernement provisoire; celui-ci repoussa les mesures avec énergie. Le 16 avril, il eut menace d'un mouvement communiste. Je fus averti à cinq heures du matin de ce qui se passait dans les clubs, d'un projet d'un Comité de salut public à substituer au gouvernement provisoire; je fis prévenir isolément les amis que j'avais dans la garde nationale. Elle était alors à l'état de problème. M. Ledru-Rollin vint chez moi le matin; il était très animé.

« Nous allons être attaqués par 120,000 hommes, me dit-il, à la tête desquels se trouvent 20,000 hommes armés, appartenant aux clubs. » Il me rapporta les offres qu'on lui avait faites, le dessin qu'on avait de m'exclure, ainsi que plusieurs de mes collègues. Je lui dis : « Ministre de l'intérieur, vous avez le droit de faire battre le rappel; si, par hasard, il y a une garde nationale dans Paris, nous sommes sauvés. » M. Ledru-Rollin accepta sans hésiter, et sortit pour faire battre le rappel. Je courus chez Duvivier. Mon projet était de rassembler quelques bataillons de la garde mobile autour de l'Hôtel-de-Ville, et, avec le général Changarnier, de m'y défendre jusqu'à la mort, espérant que la garde nationale viendrait aux coups de fusil pour sauver Paris.

Duvivier saisit mon projet. Il avait admirablement compris cette force de la garde nationale mobile que j'avais créée sur un morceau de papier gris, à l'Hôtel-de-Ville. Où y a-t-il des cartouches? me dit-il. Je pensai qu'il pouvait y en avoir à l'état-major de la garde nationale. M. Courtais se montra très loyal; j'allai enfin à l'Hôtel-de-Ville. Le général Changarnier vint me rejoindre à ce moment; il fit ses dispositions militaires, et nous attendîmes la manifestation. Deux jeunes gens avaient été envoyés dans la banlieue pour la prévenir. Enfin, après de pénibles moments d'attente, la 42^e légion parut sur le pont en criant : Vive la République! La force armée ressassait, le triomphe de la République modérée était assuré. La banlieue se montra à son tour. Tout fut noyé dans un immense mouvement de gardes nationales, aux cris répétés de Vive la République!

Au 15 mai, il faut bien le dire, nous fûmes trompés par l'impéritie des chefs de la force publique. C'était toujours le même esprit, la même tendance. Il s'agissait là, encore, de confier la République au profit d'un parti violent, voulant pousser les choses aux extrêmes. Pour d'autres, c'était un essai d'intimidation. Les sections armées, les grandes catégories des sédentaires de Paris n'y ont pas joué le premier rôle.

On a dû donner devant vous plus d'importance qu'il n'en mérite à Blanqui, conspirateur monomane, artiste en conspiration.

Barbès était venu chez moi; il m'appela son sauveur; il ne donnait pas à Blanqui une valeur extrême. Blanqui n'influait pas soixante hommes dans Paris. C'est une enseigne. Il a pris la tête au 15 mai, mais, pour parler vrai, les chefs n'y étaient pas. Barbès a été pris au piège de la popularité de Blanqui; la preuve du peu d'importance de Blanqui, c'est que les autres clubs avaient résolu de l'assassiner.

En résumé, ayant observé, comme je l'ai fait depuis quatre mois, les tendances de toutes sortes à la suppression de l'Assemblée, je crois pouvoir dire qu'on n'a rien aperçu de sérieux dans les sections armées, dans les hommes d'Etat de la République exagérée.

Le mouvement du 25 juin a été tout spontané. L'agitation des ateliers nationaux a eu deux causes : l'argent du gouvernement, économisé en caisse d'épargne pour la guerre civile, puis le communisme, qui y a mis la main, et qui s'en est servi pour l'insurrection. Quant au rôle joué par la commission exécutive, quant à ma part de responsabilité, je n'ai pas voulu en parler. Je ne voulais pas mettre des personnalités en jeu dans une aussi épouvantable catastrophe. Les récriminations m'auraient répugné.

Il y a plus d'un mois que l'ordre fut donné au général Cavaignac d'entourer l'Assemblée Nationale de troupes, et de ne compter sur la garde nationale que comme sur une réserve, un appui moral, un magnifique supplément de forces. Il n'y avait alors que 6,500 hommes de troupes dans Paris. Il fut convenu que l'on aurait 25,000 hommes de la ligne casernés dans la capitale. Nous avions 16,000 gardes mobiles, 2,500 gardes républicains et 2,000 gardiens de Paris. J'exigeai en outre 15,000 hommes dans le voisinage immédiat de Paris. C'était donc une force de 60,000 hommes, indépendamment de la garde nationale; et je jugeais cette force plus que suffisante pour réprimer tout mouvement insurrectionnel; j'ai obsédé le général Cavaignac de mes observations à cet égard.

Pour l'état moral, je demandai une série de lois répressives : lois contre la presse, lois contre les attroupements. Nous fûmes unanimes, dans la commission exécutive, pour demander ces mesures à l'Assemblée Nationale. Il me semblait que l'Assemblée Nationale était menacée de deux dangers, les ateliers nationaux et un mouvement bonapartiste. Je songai dès lors à protéger l'Assemblée Nationale, si elle était forcée de quitter Paris; et je voulus qu'il y eût 20,000 hommes disponibles de l'armée des Alpes. J'ai insisté plus que mes collègues pour l'exécution de ces diverses mesures. J'ai été fort étonné du peu de troupes qu'il y avait dans Paris.

Je n'accuse pas le général Cavaignac, dont la haute réputation militaire et la loyauté sont à l'abri de toute attaque; mais enfin, je suis forcé de dire qu'il y avait dans l'administration de la guerre quelque chose qui ne répondait pas à notre confiance.

J'avais proposé d'enlever les barricades avant la nuit, et de faire un effort désespéré; mais l'absence de troupes a prolongé la lutte.

De tout ce que je viens de dire, il ressort que, dans ces diverses manifestations et insurrections, les mêmes intentions se sont produites; mais vous, messieurs, hommes politiques faisant une enquête pour le présent et pour l'avenir, vous devez remarquer et faire remarquer que tout s'est produit isolément.

Chacune des fractions du parti anarchique a toujours agi seule, et c'est ce qui nous a donné la victoire. La dissolution des ateliers nationaux me paraît l'assurer infailliblement dans l'avenir.

Déposition de M. LEDRU-ROLLIN, membre du gouvernement provisoire, 5 juillet.)

L'attentat du 15 mai a eu plusieurs caractères; je ne puis donner que des appréciations générales. Je crois que la plupart des hommes qui ont envahi l'Assemblée ont eu pour but unique d'apporter une pétition et de la lire à la barre. Ils voulaient faire acte de force et ignoraient probablement le décret de la veille qui le leur défendait.

La police était mal faite, je dois le dire.

Au moment de l'envahissement, je vins à la grille avec M. de Lamartine, et fis tous mes efforts pour empêcher la foule d'entrer. On vint m'avertir qu'une masse considérable se portait vers l'autre porte, par la rue de Bourgoigne, et que ce point était moins défendu que celui où je me trouvais. Je courus à cette porte. Je parlai aux insurgés et les obligeai à se retirer; mais ils entrèrent par le fond de la salle.

Blanqui et Raspail avaient certainement l'intention de pénétrer dans l'Assemblée. Barbès me paraît s'être monté la tête par degrés. On lui avait dit qu'il y avait trois cent mille hommes dans la manifestation; c'était le peuple, le peuple souverain. Barbès n'a jamais rien vu au delà. Le peuple fut toujours son idole. Puis vint Blanqui, homme excessivement dangereux, dont j'ai toujours dit qu'il avait du fiel et de la bile dans le cœur, au lieu de sang. Huber prononça la dissolution. Je crois que Blanqui et Huber étaient d'accord pour prononcer cette dissolution.

Quant à moi, j'ai été indignement calomnié; je ne savais rien de ces projets. Ma conduite, pendant la séance, est connue de tout le monde. On me pria de prendre la présidence, mais je refusai, et l'on sait ma résistance acharnée aux obédiences dont je fus l'objet. Je descendis dans la cour, j'y fus rencontré et cerné par des hommes qui voulaient me conduire à l'Hôtel-de-Ville. Je déclarai qu'on ne m'y mènerait pas vivant. Je pris même un pistolet pour me brûler la cervelle si la violence ne cessait pas à mon égard.

Lorsque la salle fut évacuée, je montai à cheval avec M. de Lamartine (je n'avais même pas de chapeau). On voulut m'arrêter en me disant que l'on se battait sur ce point de Paris. Il m'eût été doux de mourir pour la République. J'arrivai, je pris des mesures et fis arrêter les factieux qui défileraient fort tranquillement. Caussidière m'avait donné parole, et je croyais

à sa loyauté. J'ai vu deux fois Sobrier, dont je ne me défiais pas. J'avais pourtant été surpris d'apprendre qu'il avait reçu des armes par le préfet de police.

On me présenta un jour Sobrier. Je ne le connais pas plus que beaucoup d'hommes du même genre. Je n'isolais, je n'appartenais à aucune société secrète ou publique, ayant toujours eu pour principe de ne conspirer qu'à la face du soleil. Sobrier vint au ministère de l'intérieur et se plaignit d'être surveillé par mon ordre. Il dit qu'on avait grand tort de ne pas avoir confiance en lui, qu'il avait tout le respect possible pour l'Assemblée, et qu'il assassinerait au besoin Blanqui, dont les dispositions étaient hostiles.

Les ateliers nationaux étaient la plus grave préoccupation du gouvernement. Vers le 20 mai, on résolut de les fermer. On prit, à cet égard, toutes les mesures que commandait la prudence humaine, mais tous les ordres ne furent pas strictement exécutés. Il avait été convenu, par exemple, qu'on n'admettrait plus personne dans les ateliers; deux maires de Paris se permirent cependant d'inscrire de nouveaux noms, leur destitution fut arrêtée. Vous savez que les délégués envoyèrent une députation à la commission exécutive, et quelle réponse leur fit Marie; c'est alors que nous donnâmes l'ordre d'arrêter 35 délégués et Pujol. Cet ordre ne fut pas exécuté, et le préfet de police répondit qu'il n'avait pas les adresses.

Pour les événements du 25 juin, on a dit que la commission exécutive avait été imprévoyante; je répons ce reproche, et je déclare que toutes les mesures de précaution avaient été prises. Nos ordres étaient formels, mais ils n'ont pas été exécutés. Ainsi, nous avions voulu que la garnison de Paris et de la banlieue, en y comprenant la garde mobile, la garde républicaine réinstallée et les gardiens de Paris, fût portée à soixante mille hommes. Comme on fit des difficultés, on réduisit ce nombre d'abord à cinquante-cinq mille, puis à cinquante mille, enfin à quarante-cinq mille hommes. Le général Cavaignac disait qu'il ne pouvait pas dégarnir le reste du pays. On convint enfin de vingt mille hommes pour Paris et de cinq mille pour Versailles, Saint-Denis, etc. En outre, Lamartine proposa de faire venir vingt mille hommes de l'armée des Alpes, ce qui fut adopté.

Je me rappelle que la préoccupation de Lamartine, sur l'effectif des troupes, était telle, qu'il demandait souvent où en était l'exécution de nos ordres à cet égard. Il s'agira de savoir un jour si, oui ou non, il y avait bien vingt-cinq mille hommes dans Paris au mois de juin. Quant à moi, je ne puis le croire. De tous les points de Paris, on se plaignait dans la journée du 25 juin de ne pas avoir de troupes.

Nous différons essentiellement sur les moyens de défense à adopter au 25 juin. Il y avait deux systèmes en présence. Le général Cavaignac exigeait que l'armée fût sous sa main; qu'elle fût massée, et lancée ensuite sur les points attaqués. La commission pensait, au contraire, qu'il fallait attaquer chaque barricade aussitôt qu'elle serait élevée ou seulement commencée. Elle persista longtemps dans son opinion et ne céda qu'à regret, en abandonnant au général Cavaignac la suite des opérations militaires, et en se retirant à la présidence où elle pouvait s'entendre avec lui.

Vers trois heures et demie, le général Cavaignac s'absenta pour voir comment allaient les choses, il ne devait être absent qu'une heure au plus. Il ne revint que vers neuf heures du soir, et je ne saurais jamais rendre les tortures que j'ai éprouvées pendant son absence. Tous les maires de Paris m'envoyèrent demander du renfort; tous se plaignaient de ne pas voir de troupes, la garde nationale criait à la trahison, et moi, j'étais là, seul, seul à la présidence, dans une inquiétude mortelle et indicible. En l'absence de mes collègues, je pris sur moi d'écrire aux préfets pour leur demander toutes les forces sans distinction qui se trouvaient dans le voisinage de Paris. J'expédiai des ordres à l'amiral Casy pour qu'il demandât sur-le-champ des troupes à Brest et à Cherbourg. Au retour du général Cavaignac, j'avoue que je montrai une grande vivacité.

De tout ce que je viens de dire, je crois pouvoir conclure qu'il n'y avait pas plus de huit à dix mille hommes engagés dans Paris, le premier jour de l'insurrection. Il est au moins certain qu'ayant demandé, vers deux heures du matin, au général Cavaignac, combien il y avait de troupes dans Paris, il me répondit qu'il ne le savait pas. J'étais d'avis de recommencer l'attaque au point du jour, et d'envoyer deux bataillons au général Damesme. Cette opinion ne fut pas celle du général Cavaignac. On commença à tirer vers trois heures du matin.

Les accusations portées contre nous, par suite de l'absence des troupes, étaient telles, qu'un officier vint nous dire qu'on accusait hautement la commission de trahison, et qu'il fallait la fusiller.

Les événements me paraissent si graves que je dus songer à l'emploi du canon. J'engageai à faire prendre des pièces à Vincennes. L'artillerie partit à onze heures du soir pour aller les chercher. Par quelle fatalité n'arrivèrent-elles que le lendemain, vers dix heures? En vérité, il est difficile de comprendre qu'il faille onze heures pour aller à Vincennes et en revenir. Le colonel Martinprey était chargé de cette expédition, et devait ramener deux régiments d'infanterie qui se trouvaient à Vincennes. Le général Cavaignac disait : « L'honneur de l'armée exige que je persiste dans mon système. Si une seule de mes compagnies était désarmée, je me brûlerais la cervelle; que la garde nationale attaque les barricades; si elle est battue, j'aime mieux me retirer dans la plaine Saint-Denis et y livrer bataille à l'émeute. »

D. A quelle cause attribuez-vous l'absence supposée des 20,000 hommes sur lesquels la commission exécutive croyait pouvoir compter?

R. Je ne sais. Je vivais dans la conviction que les 20,000 hommes étaient à Paris.

D. Quelle est votre opinion sur la situation de Paris et sur l'attitude de cette partie de la population qui a pris part à l'émeute?

R. Je crois que si de promptes mesures ne sont pas prises, la lutte continuera; il faut faire revivre le crédit, le travail et l'industrie. Cette opinion, je l'ai eue dans le gouvernement provisoire, où j'ai été en minorité. Garnier-Pagès a été un obstacle : il a cru qu'il fallait administrer les finances de la République comme en temps ordinaire.

M. Ledru-Rollin entre ici dans des aperçus détaillés sur les finances. Il cite les mesures prises par la République française de 1793 à 1791. Il dit qu'il a fallu alors créer 1,700,000,000 de papier-monnaie. Il rappelle la création de mandats territoriaux, qui ne montaient pas à moins de 2 milliards 700,000,000. Les besoins de l'époque, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, exigeraient une mesure du même genre, et sur une plus vaste échelle encore. Selon lui, le papier-monnaie est le seul moyen de sauver les finances de la République.

Déposition de M. MARIE, ex-membre du gouvernement provisoire de la République, 5 juillet.)

M. Marie dépose : Quand, le 24 février, le gouvernement provisoire s'est formé, on a pu comprendre qu'il s'y trouvait des éléments divers : la République modérée; la République rouge, et l'élément socialiste.

Les difficultés sont survenues immédiatement.

Le gouvernement provisoire ne pouvait s'appuyer sur aucune force armée. Il n'avait que sa force morale. Le peuple était maître du gouvernement, plus que le gouvernement n'était maître du peuple.

L'élément principal et le plus dangereux était l'élément social. Les drapeaux, les cris le signalaient partout. Le 23 février, un homme renversant tous les obstacles pour arriver jusqu'à nous, me dit : Nous voulons l'organisation du travail; nous la voulons demain. Je répondis que cela ne se faisait pas en un jour. J'appelai M. Louis Blanc, qui parla dans le même sens que moi. L'homme insistait et se mettait en colère. Je lui dis enfin : Si vous avez un système complet, mettez-le en action demain, et nous verrons. Il s'en fut fort irrité.

Je cite ceci comme un exemple de la vérité de mon appréciation.

Ces réclamations se reproduisirent sous d'autres formes, et presque chaque jour. Nous en causâmes enfin sérieusement, et l'on convint d'organiser des secours pour éviter des collisions sanglantes dans la rue.

La commission du Luxembourg fut créée, et vous savez ce qui s'en suivit : les discours de M. Louis Blanc, les agitations des travailleurs, les déceptions de tout genre qui furent mis en usage. Le seul bien qui en soit résulté a été de démontrer, jusqu'à l'évidence, l' inanité des doctrines et des moyens proposés.

Vous connaissez la manifestation de la garde nationale, à l'occasion de la suppression des compagnies d'élite.

Vous connaissez également la contre-partie de cette manifestation. Les clubs de Paris étaient au comble de l'exaspération et de la violence. On voulait brûler la cervelle à quelques uns d'entre nous, et nous jeter par les fenêtres. Le club Blanqui était le plus violent. Lacambre, l'un des amis de Blanqui, parla ce jour-là avec une véritable fureur.

Cependant, lorsque nous fûmes descendus sur la place de l'Hôtel-de-

Ville, tout se passa pacifiquement; le club Blanqui se trouva réellement en minorité. Je ne saurais dire à juste quelle était la partie du gouvernement proscrite d'avance par les clubs. J'entendis seulement crier : « Pas tous les membres du gouvernement provisoire. » Cabet parla sagement, et se borna à demander l'ajournement des élections. Le club Blanqui exigeait une délibération immédiate. Cabet s'y opposa et eut un grand ascendant.

Dans ma pensée bien arrêtée, les masses de 100,000 hommes obéissaient aux délégués du Luxembourg. Je ne crois pas devoir vous dire quel homme mettait lui-même les délégués en mouvement; mais ayant voulu savoir comment on avait pu convoquer un aussi grand nombre d'hommes, on me dit : Toute la nuit nous avons reçu des petits billets.

Le gouvernement n'avait pas un soldat dans Paris; en appeler, c'eût été provoquer l'émeute sur-le-champ.

Après mars, la garde nationale vivement impressionnée du danger que Paris avait couru, demanda avec instance l'entrée des troupes dans la capitale.

Il s'établit une dissidence, fort vive dans le sein du gouvernement quant à l'ajournement des élections; la partie modérée ne voulait pas y consentir, l'autre le considérait comme indispensable. Il fut prononcé, mais à très bref délai.

16 avril. — La deuxième manifestation en avril avait son prétexte et sa raison. Son prétexte : la nomination d'un capitaine d'état-major. Sa raison : le renversement provisoire. Le ministre de l'intérieur devait être conservé et vint déclarer qu'il refusait cette proposition avec énergie. Ceci se passait le 13 avril.

M. de Lamartine avait eu alors des communications avec Blanqui, et il nous assura que ses intentions n'étaient pas le renversement du gouvernement provisoire.

La garde nationale fut appelée. Sa tenue fut si imposante que l'émeute n'osa pas se montrer. La démonstration, en résultat, fut pacifique.

En résumé, sur ces premiers faits, la République rouge était toujours menaçante et voulait tout renverser. Tout vient du Luxembourg. Comme je n'avance que des faits extérieurs, que je ne donne qu'une appréciation, je crois pouvoir dire que le drapeau de la révolte était porté au nom de MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon et Albert. Mais je déclare que plusieurs d'entre eux ont protesté énergiquement contre cette accusation; je cite comme ayant protesté M. Ledru-Rollin et surtout M. Flocon, qui s'exprima avec une grande indignation.

Au surplus, ces trois dissidences dont j'ai cherché à vous faire comprendre la nature, me semblent, à moi, une des causes qui ont pu maintenir un gouvernement jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée Nationale; les socialistes se rassuraient dès que Louis Blanc et Albert en faisaient partie. De même que ceux qu'on a désignés sous le nom de républicains rouges, qui y voyaient MM. Ledru-Rollin et Flocon, ainsi de la bourgeoisie, qui y voyait MM. Arago, Lamartine et Marie.

Le danger est venu dès que l'Assemblée s'est réunie. La fusion, dans mon opinion, et je l'ai souvent dit, a été un malheur.

Causes qui ont fait suspendre les poursuites, 3 mai. — Ordre d'arrestation de Blanqui, Flotte et Lacambre. Revue de la garde nationale pour les drapeaux. M. Arago a rendu compte de ce fait.

La police a complètement manqué au gouvernement provisoire et à la commission exécutive; c'est la grande cause de l'inefficacité des mesures.

15 mai. — Le rapport de la commission exécutive rend compte exactement des faits. M. Marie les reproduit comme M. Arago.

Ces messieurs en étaient réduits à faire eux-mêmes leur police, s'ils voulaient n'être pas trompés.

M. Caussidière n'est pas venu et n'a envoyé personne pour lui.

Au 15 mai, les clubs ne devaient pas se mêler au mouvement. Dans la nuit le club des Droits de l'Homme, le plus dangereux de tous, et les autres décidèrent qu'ils descendraient dans la rue.

Un rapport de M. Caussidière disait que la manifestation serait pacifique, et que Blanqui était surveillé de très près.

Le témoin recommande à la commission d'enquête de ne pas ajouter une foi entière aux renseignements de police sur les clubs, les rapports étant sans valeur et souvent même sans sincérité.

Jeudi matin, on vient l'avertir que trois ou quatre cents ouvriers veulent lui parler; il refuse et admet cinq délégués, au nombre desquels Pujol, qu'il reconnaît pour avoir envahi l'Assemblée le 15 mai, et il lui défend alors de prendre la parole. Pujol, de son côté, défend à ses camarades de parler. M. Marie, s'adressant à ces hommes, leur dit : « Vous, qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi donc! Avez-vous besoin de la permission de Pujol? Seriez-vous ses esclaves, etc. » Les pourparlers commencèrent; ces hommes se plaignaient de ce que le décret voulait la mort des ouvriers.

Ils firent un discours, menacèrent de mettre à mort le témoin, etc.

Les ministres vinrent au conseil; M. Marie donna le nom des cinq orateurs au ministre de l'intérieur, et ordonna leur arrestation. Cinquante-six délégués du Luxembourg étaient au Jardin-des-Plantes; il ordonna de les arrêter. Le 22 au matin, ils se sont promenés toute la journée et toute la soirée, pas un n'a été arrêté.

L'ordre est daté de dix heures du matin.

Le soir (le témoin n'est pas certain du fait), il y avait conseil; il demanda si les arrestations étaient faites; le ministre de l'intérieur dit qu'on ne connaissait pas les adresses.

Dans une conférence à 9 heures du soir, on les avertit que des ouvriers étaient dirigés sur Angers, et qu'une colonne d'ouvriers descendait pour s'opposer au départ.

Voyant l'agitation, M. Marie écrivit de sa main au ministre de la guerre : « La journée et la soirée ont été très agitées. Cela me donne des inquiétudes pour demain. Prenez toutes vos mesures. »

On m'a dit que dès demain, à six heures, il y aura des ouvriers en grand nombre sur la place du Panthéon.

Envoyez au Luxembourg deux régiments d'infanterie et un de cavalerie.

Le général fut donc averti.

Dès le lendemain il était investi du commandement général.

Je crois en mon âme et conscience que dans ces tristes circonstances, la commission exécutive a fait son devoir.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a dit que le matin il avait reçu un rapport de police précisant les faits, et qu'il en avait donné connaissance au ministre de la guerre.

Le général Cavaignac pensa qu'il fallait se réunir à l'Assemblée, M. Arago voulait rester pour détruire les barricades dès qu'on les élèverait.

Le système du général Cavaignac était de concentrer les troupes au palais de l'Assemblée, et de là les diriger par masses sur les barricades. Je cédaï malgré mon opinion. Je vins à l'Assemblée avec M. Pagnerre. Nous passâmes au 11^e arrondissement, et nous demandâmes si la générale avait été battue partout. Nos ordres étaient exécutés. Tous les pouvoirs furent alors remis, je le répète, entre les mains du général Cavaignac.

Ateliers nationaux. — Après la révolution, presque tous les ateliers se fermaient, les ouvriers étaient sans ouvrage et sans pain.

Les mauvais ouvriers faisaient violence aux bons.

Il y avait une organisation à tenter. On réunît les maires de Paris sous la présidence de M. Garnier-Pagès. M. Emile Thomas fut entendu, et son système accueilli à l'unanimité. Il s'agissait de centraliser cette masse inquiétante; on devait enregistrer les ouvriers sans travail et leur donner de l'ouvrage. C'était tout simplement l'aumône organisée.

D'abord les conditions d'admission furent scrupuleusement exigées; on se relâcha bientôt.

M. E. Thomas n'enregistrait que provisoirement pour économiser les deniers de l'Etat.

Il est faux que l'on ait regardé dans le gouvernement les ateliers comme une armée destinée à exercer une pression sur l'Assemblée Nationale. M. Emile Thomas était en hostilité ardente avec Louis Blanc. Les ateliers étaient hostiles au Luxembourg. Aussi les ateliers n'ont-ils fourni que 5 à 6,000 combattants dans les journées de juin. Ce sont les clubs et le 42^e arrondissement qui ont tout fait.

(La suite à un prochain numéro.)

Afrique française.

CERCLE D'AUHALL. — Le caïd Ben-Yahia des Oulad-Belli, vient d'être assassiné à Scummeur, à l'extrémité de la partie nord du pays si difficile des Beni-Yala. Attiré dans un guet-apens, il a succombé avec son fils et cinq cavaliers de son escorte. On ne peut donner au-

un motif politique à ce malheureux événement; les exactions du caïd paraissent seules avoir causé sa mort.

— Le nommé Si-Saad-ben-Tounis, marabout, qui propageait les nouvelles les plus mensongères et les plus contraires au bon ordre, a été arrêté par ordre du commandant supérieur d'Aumale.

— On écrit de Médéah :
« L'époque de l'arrivée des tribus du sud dans le Tell est venue; déjà les El-Arbâa, les Oulad-Salah, se sont mis en mouvement et campent dans les environs de Taguine. Le kalifa d'El-Aghouat est arrivé dans le Tell; on porte à dix-huit mille le nombre des chameaux de cette immense caravane.
« L'impôt à payer pour avoir la permission de venir acheter des céréales sera considérable. »

Chronique.

Nous avons publié dans le temps une liste des fonds secrets des affaires étrangères, sur laquelle se trouve inscrit le nom de M. Gors, notre compatriote.

Une réclamation à ce sujet nous est adressée, et nous nous faisons un devoir de déclarer qu'il résulte des documents qu'elle renferme :
« 1° Que les services de M. Gors sont de la nature la plus loyale et la plus honorable;

« 2° Que la mission qu'il a remplie, pendant près de six ans, à Sainte-Hélène, lui a mérité les témoignages les plus flatteurs de la part des généraux Bertrand, Gourgaud et Montholon, et l'estime personnelle de l'empereur Napoléon;

« 3° Que le traitement de M. Gors est un traitement de disponibilité, fondé sur les règlements et les droits les plus légitimement acquis, et que c'est indubitablement qu'il a été porté sur la liste des fonds secrets. »

— Hier soir, au départ de dix heures du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, un conducteur causait avec un voyageur, les pieds appuyés sur la bande du wagon. Arrivé à la voûte d'Oullins, ce malheureux a été heurté et renversé sous le train par la muraille.

On n'a pu relever que des restes informes : le crâne avait été ouvert, la moitié de la face emportée, et les jambes étaient coupées en plusieurs endroits.

Le convoi tout entier venait de passer sur ce cadavre.

— Par arrêté du 19 août, ont été nommés :
Sous-préfet à Bellay (Ain), le citoyen Lançon;
Sous-préfet à Saint-Etienne (Loire) le citoyen Alaux.

Condition des soies du 22 août. — Ouvrées, 50 ballots. Grèges, 13 ballots. Dernier numéro, 884.

Spectacles du 23 août 1848.

GRAND THÉÂTRE. — (Prix réduits.) La Favorite, grand opéra en quatre actes.

Nouvelles diverses.

Il est question de demander à l'Assemblée Nationale un décret qui classe parmi les monuments historiques tous les ex-châteaux royaux.

— M. le ministre de l'intérieur vient de charger l'un de nos principaux sculpteurs de l'exécution du buste en marbre de l'infortuné général Bréa, pour la ville de Nantes.

— Le comité de l'instruction publique a renouvelé son bureau. Ont été réélus à une assez forte majorité : MM. Carnot, président; Reynaud, vice-président; Bourbeau, secrétaire; Charton, vice-secrétaire.

— On annonce de Stockholm la mort du célèbre chimiste Berzelius.

— Le *New-York* publie la nouvelle suivante :
« Par le bâtiment français *l'Industrie*, venant de la Martinique, nous apprenons que les massacres par les noirs continuaient, et on supposait que dans peu de jours ils seraient maîtres de toute l'île... *L'Industrie* avait à bord un grand nombre de malheureux passagers qui fuient pour échapper à la mort. »

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

BERLIN, 13 août. — Il y a chaque jour de nouveaux cas de choléra, surtout parmi les marins et ceux qui demeurent près de l'eau. On en a observé aussi à Charlottenbourg.

STETTIN, 11 août. — Ici aussi cinq personnes sont mortes avec les symptômes du choléra.

POSEN, 11 août. — Hier a eu lieu le premier départ du chemin de fer d'ici à Berlin.

ALLEMAGNE.

M. d'Andrian, vice-président de l'Assemblée Nationale allemande, a quitté Francfort pour se rendre à Paris et ensuite à Londres, avec une mission extraordinaire. Il est, dit-on, chargé de faire connaître aux cabinets français et anglais la résolution prise par l'administration centrale allemande d'offrir, de concert avec la France et l'Angleterre, sa médiation pour la solution du différend austro-italien. M. d'Andrian serait également chargé de notifier au général Cavaignac la reconnaissance officielle de la République française par le gouvernement allemand.

FRANCFORT, 17 août. — S. A. I. l'archiduc vicair de l'empire est arrivé hier soir à Francfort, de retour de son voyage de Cologne.

— On écrit de Carlsruhe, le 10 août :

« La feuille officielle d'aujourd'hui contient une ordonnance du gouvernement badois, laquelle accorde amnistie à ceux qui ont pris part à la dernière insurrection. »

TRÈVES, 14 août. — De sanglantes collisions partielles ont eu lieu entre les troupes de la garnison et les habitants. Il y a eu des blessés de part et d'autre.

AUTRICHE.

VIENNE, 14 août. — A l'occasion de son retour à Vienne, l'empereur a publié une proclamation qui se termine ainsi :

« De concert avec les représentants de tous nos peuples, j'espère, par le concours de mes conseillers responsables, pouvoir terminer glorieusement le devoir difficile que la Providence m'a imposé, la nouvelle constitution du pays. »

On a fait une remarque assez significative, c'est que les partisans du prince de Metternich, tels que les comtes Bombelles, Mistrofsky, Stadion ne sont pas revenus avec l'empereur.

ESPAGNE.

Le *Heraldo* du 15 annonce que le duc de Soto-Mayor a enfin quitté Madrid pour venir prendre possession de l'ambassade espagnole à Paris.

— Le steamer *United-States* a quitté New-York le 3 de ce mois. Le bruit d'un mouvement révolutionnaire à Cuba avait couru à Pensacola. Le combat entre les troupes du gouvernement et les insurgés avait été terrible. Chaque parti avait perdu plusieurs centaines d'hommes. Les révoltés s'étaient retirés dans les montagnes. (Times.)

MEXIQUE.

Le Mexique, aujourd'hui complètement évacué par les troupes américaines, est déjà en proie à la guerre civile. Le président Herrera vient à peine d'être appelé au gouvernement que déjà Paredès, appuyé sur tout le parti hostile au traité avec les Etats-Unis, a levé le drapeau de l'insurrection. Un combat, livré par lui aux troupes du gouvernement, près de Mexico, et dans lequel il paraît avoir été victorieux, fait présumer que Herrera ne tardera peut-être pas à être renversé, et, dans ce cas, les Etats-Unis seront encore obligés de recommencer la guerre, car Paredès s'opposera à l'occupation des territoires cédés.

BULLETIN FINANCIER DU 21 AOUT.

La bourse a été à peu près sans affaires. Le 3 0/0, ouvert à 71 75, a descendu à 71 et fermé à 71 30 au comptant, et 71 25 à terme. Le 5 0/0 a fait 45 30 et 45 75, et finit à 45 30 fin du mois et au comptant. Bons du Trésor, 25 0/0 d'escompte. Emprunt offert à 25 c. au-dessous du cours du vieux 5. Marchés à prime sans importance. On offre à 74 dont 1 fin septembre. Les actions de la Banque de France, 1.620 à 1.625. Lyon, 562 50. Les autres lignes sans affaires.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Madrid, 16 août. — 5 0/0, 20 1/8 à 20 au comptant, après la bourse, 19 7/8 arg.; 20 pap.; 5 0/0, 10 1/2 au comptant, après la bourse, 10 3/8 arg.; dette sans intérêt, 4 pap.; après la bourse, 5 3/4 arg.; coupons, 6 1/2 au comptant; dette négoc., 5 0/0, 7 arg.; titres provisoires, 5 1/4 arg.; banque de Saint-Ferdinand, 50 pap.; escompte, 4 5/4 à 5 — Changes : Paris, 4 75 pap.; Londres, 46 pap.; Bordeaux, 4 90 arg.
Leipzig, 16 août. — Banque de Leipzig, 148.
Vienne, 18 août. — 5 0/0 85 3/8 à 5/4; 4 0/0 67 à 68.
Berlin, 18 août. — 5 1/2 0/0, 74 1/4 pap.; 75 3/4 arg.
Hambourg, 17 août. — Ard. 5 0/0, 7 1/2 pap.; 5 0/0 esp., 17 pap.
Francfort, 18 août. — 5 0/0, 77 1/2 pap.; 77 arg.; 5 0/0 esp., 18 1/4 pap., 18 arg.
Amsterdam, 19 août. — Esp. 5 0/0, 25 5/4 à 26; 5 0/0 int., 18 1/4 à 15/16.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 août.

CHEMINS DE FER. — Nord, 582 30 comptant. — Lyon, 561 25 comptant, 561 25, 561 25, 562 30 liq. cour. — MINES DE LA LOIRE. 506 comptant. RENTES. 5 p. 0/0, 72 50.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

DÉPÔTS D'EXEMPLAIRES

DE CHAQUE NUMÉRO DU JOURNAL

LE CENSEUR

Chez MM. Méra, libraire, rue Lafont, n° 4, et Duperré, libraire, rue de la République (rue de Bourbon).

Etude de M^e Beau, avoué, sise à Lyon, rue de la Baleine, 2.

Suivant jugement rendu en audience des criées du tribunal civil de Lyon, le huit janvier 1848, dûment enregistré, expédié et délivré en forme exécutoire, M. Jean-François-Louis Amblard, propriétaire, domicilié en la commune de Villeurbanne (Isère), est resté adjudicataire, moyennant la somme de vingt mille francs, outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, d'un immeuble, situé en la commune de la Guillotière (Rhône), quartier du Prado, rue de Chabrol, connu sous le nom du Prado, et consistant : 1° en un bâtiment construit, en bois et briques, formant seulement rez-de-chaussée, et servant de salle de danse et d'habitation; 2° en une cour au devant desdits bâtiments, plantée d'arbres, contenant quatre baraques, dont deux construites en bois et briques, et les deux autres en planches. Cet immeuble est confiné au nord par le terrain Riche et Monnet; au midi, par une rue projetée, au levant par le terrain du terrain du sient Riche, et au couchant par la rue de Chabrol. Il a été vendu par la voie de l'expropriation forcée, à la requête du sieur Claude Reymond, tourneur sur métaux, domicilié à Lyon, rue Ferrandière, 5, au préjudice de M^{me} Marie Clémencin, veuve du sieur François Dubelle, limonadière domiciliée en la commune de la Guillotière, quartier du Prado, à laquelle il appartenait pour l'avoir acquis des mariés Missol et de M. Dumoulin, suivant acte passé devant M. Gallay et son collègue, notaire à Lyon, le sept septembre 1844.

M. Amblard désirant purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble par lui acquis, a, le deux mai dernier, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon une copie collationnée de ladite sentence d'adjudication dont extrait a été de suite affiché en l'auditoire du tribunal, ainsi que cela est attesté par acte dressé le même jour par M. Luc, greffier; puis, à la date du dix-sept août 1848, il a, suivant exploit enregistré de l'huissier Barange fils, dénoncé l'acte de dépôt précité à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Lyon, avec sommation de prendre dans l'intérêt de qui de droit toutes inscriptions pour raison d'hypothèque légale existant sur lesdits immeubles, et ce dans le délai de deux mois à partir de ce jour, après lequel délai écoulé sans inscription de l'immeuble dont s'agit, passera entre les

maines de M. Louis Amblard, franc, quitte et dument libre et affranchi de toute dette et charge de cette nature non inscrite; et déclaration, en outre, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription pour raison d'hypothèques existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connues de M. Amblard, ce dernier ferait publier ladite signification dans un journal d'annonces légales, dans la forme prescrite par l'art. 696 du code de procédure civile remplaçant, d'après la loi du 2 juin 1841, l'ancien art. 683 du même code, avec injonction à tous les ayant-droits de faire insérer, dans le délai de deux mois à partir de ladite publication, les hypothèques qu'ils peuvent avoir faute de quoi faire dans le délai qui vient d'être indiqué, ledit immeuble en sera entièrement quitte et affranchi.

En conséquence, sommation est faite à toutes les personnes qui pourraient avoir des hypothèques légales à inscrire sur les immeubles vendus, à les faire insérer dans les deux mois de la présente publication, faute de quoi faire, ledit immeuble passera entre les mains de M. Lamblard, entièrement quitte, libre et affranchi de toutes dettes et charges. (2941)

AVIS QU'IL FAUT LIRE.

Dans ce moment où un grand nombre de personnes sont atteintes des fièvres contagieuses qui sévissent ordinairement au milieu de cette saison, à la suite des imprudences que les chaleurs font commettre, il est de notre devoir de rappeler au souvenir de nos lecteurs les effets salutaires de l'**Alcool de Menthe de Ricqlès**, breveté sans garantie du gouvernement, et dont quelques gouttes mélangées dans un verre d'eau suffisent pour dissiper à l'instant les moindres symptômes de fatigue ou de malaise quelconque. — Ne s'en rapporter qu'aux flacons revêtus du cachet et de la griffe de l'inventeur, M. HEYMAN DE RICQLÈS, cours d'Herbouville, n° 9, à Lyon. — En dépôt dans les principales pharmacies de cette ville et des départements, et dans toutes les maisons où se trouvent exposés des tableaux. — Des prospectus donnant d'amples détails y sont délivrés gratis aux demandeurs. (1939)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fleurs blanches, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principales pharmacies et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons : 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du Censeur.

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Calzavara, méd. en chef de l'hop. des Vénériens, et les premiers méd. de Paris n'employant-ils plus que lui. Seul il guérit en 5 jours les écoulements sans douleurs, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le médicament le plus cher. DÉPÔT. JOURNAL, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (1710)

FÊTE A VILLEURBANNE.

Dimanche 27 août aura lieu la fête baladoire de Villeurbanne. Tous les divertissements d'usage en pareille circonstance seront offerts au public, ainsi que les superbes établissements, tels qu'hôtels, cafés, surtout le beau café chantant de la Renaissance qui vient d'être restauré et dans lequel des chanteurs de premier ordre se feront entendre avec plusieurs amateurs. Les jeux, la superbe tonnelle et son dôme surmonté de la déesse de la Liberté, tout invite les patriotes et les amis des plaisirs à s'y transporter.

Un bal sera donné par les jeunes gens du quartier de la place des Maisons-Neuves. Il y aura un nombreux orchestre. Le soir, illumination. (1938)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goute, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné. Extrait du CODE MÉDICAMENTAIRE, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. PRIX : 5 FRANCS LE FLACON. S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet. 23.

AVIS. L'administration de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le dividende de cent vingt-cinq francs par action, distribué comme attribution sur le premier semestre de 1848, sera payable à dater du 1^{er} septembre prochain, à Paris, chez MM. Boignes et compagnie, banquiers de la So-

ciété, et à Saint-Etienne, à la caisse de la Compagnie. (2106)

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

Maison de santé, spécialement consacrée aux maladies des yeux et aux opérations qui leur conviennent, dirigé par M. Naudrau, médecin-oculiste, place de la Charité, 9, à Lyon. Situation saine et agréable; soins de famille; prix modérés; consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures; dispensaire les mardi et samedi. (2942)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la brochure, délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation, à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS. Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3964)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)